



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE



Photo : Jean Braud



450 ! Un chiffre impressionnant. Vous étiez 450 propriétaires forestiers sur les contre-forts du Massif Vosgien autour du thème actuel de la reconstitution. Tous les ingrédients étaient réunis pour réussir une journée mémorable : une mobilisation forte de propriétaires, de nombreux élus, des représentants de l'Etat, des présidents de syndicats et d'union régionale, un itinéraire technique solide et un soleil radieux.

L'aspect technique de cette rencontre, illustré dans ce numéro, est loin d'en être le seul intérêt. La journée a permis aux participants de s'informer sur de grands dossiers qui avancent, comme l'éco-certification, maintenant opérationnelle en Alsace comme en Lorraine ou le problème complexe de la chasse et de l'équilibre forêt gibier. Sur ce sujet, Floreal donne la parole à Etienne de Ravinel, Président du syndicat des Vosges.

Quant aux dossiers de subventions de l'Etat, beaucoup de questions hantent les esprits. Une grande inquiétude est entretenue notamment par la différence de résultats qui se manifeste dans l'avancement des dossiers, entre les aides délivrées par l'Etat et celles des collectivités locales. Ces dernières rencontrent un franc succès en raison de leur souplesse et de leur bonne adaptation aux conditions de terrain. Elles ont su soutenir les propriétaires forestiers dans le nettoyage des surfaces sinistrées de moins de 1 ha et l'effort d'amélioration foncière.

Floréal a recueilli les propos de Michel Henry, un propriétaire qui participe à la restructuration du foncier à Saint-Quirin, avec les aides de la D.R.A.F. et du Conseil Général de la Moselle.

Contrario, les aides "tempête" de l'Etat sont complexes dans leur mise en pratique. Les procédures d'instruction, d'attribution et de contrôle embrouillent les bénéficiaires autant que les acteurs de leur mise en œuvre. Tout ceci entraîne un retard dans le traitement de certains dossiers et une diminution des volumes de crédits.

Il est vrai que le moral des producteurs de bois n'est pas au beau fixe. Le marché des bois le confirme. Mais, des subventions conséquentes ont déjà été versées. D'ailleurs, il reste encore de l'argent dans les caisses des DDAF. Il faut se battre pour l'obtenir ! Faites des dossiers de reconstitution ! Les sommes allouées sont conséquentes et méritent qu'on s'y intéresse. Les aides hors tempête ne font pas exception. Le dégrèvement d'impôt foncier sur la régénération naturelle et la futaie irrégulière en sont un exemple abordé dans ce numéro.

La journée de la forêt privée a montré toute votre motivation et votre solidarité.

Toute l'équipe du C.R.P.F de Lorraine-Alsace souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à ses lecteurs. A l'année prochaine !

La Rédaction

- SOMMAIRE**
- Edito (p 1)
 - La réforme de l'exonération de l'Impôt Foncier (p 2)
 - Les coopératives forestières certifiées P.E.F.C. (p 3)
 - Cours des bois : à quand le bout du tunnel ? (p 4)
 - La certification des forêts (p 5)
 - La reconstitution (p 6-7)
 - Hommes des bois et le foncier forestier (p 8)
 - L'envolée démographique du gros gibier (p 9)
 - Le Hêtre autrement (p 10)
 - Le bois, un matériau écologiquement correct (p 11)
 - Les brèves (p 12)
 - Supplément : Programme « Rencontres-Nous » 2003



Nouveau et intéressant : la réforme de l'exonération de l'impôt foncier

Jusqu'à présent, les propriétaires forestiers pouvaient bénéficier de l'exonération de l'impôt foncier pendant 30 ans, pour les seules plantations. Désormais, la période d'exonération n'est plus systématiquement de 30 ans, et surtout régénération naturelle et futaie irrégulière peuvent également être prises en compte.

La fameuse exonération trentenaire pour les jeunes plantations a vécu : elle sera selon les cas, décennale, trentenaire, cinquantenaire et parfois même reconduite tous les trois lustres. Elle pourra s'appliquer à toutes les façons de renouveler les forêts.

Les plantations

L'exonération est désormais portée à 50 ans pour les feuillus, maintenue à 30 ans pour les résineux, abaissée à 10 ans pour les peupliers. Ces durées s'appliquent dès le 1er janvier 2002 pour les plantations réalisées postérieurement à la loi du 11 juillet 2001. Les exonérations trentenaires en cours vont jusqu'à leur terme.

Les régénérations naturelles

La grande nouveauté : la régénération naturelle n'est plus la "mal aimée" de l'Administration fiscale. L'exonération s'applique sous les conditions suivantes : présence de semis d'essences forestières "classiques", également réparties sur au moins 70 % de la surface, une densité minimale de 1100 semis/ha pour le Frêne, le Merisier ou l'Érable Sycomore, ou 2000 semis/ha pour les autres essences. La hauteur des semis doit être comprise en 1,5m et 3m. Concernant la durée, il faut là encore distinguer le cas des résineux (30 ans), de celui des feuillus (50 ans). Le peuplier est exclu.



Exonération d'impôt foncier sur la régénération naturelle...

Les futaies irrégulières

L'équilibre de régénération d'une futaie irrégulière est constaté lorsqu'il y a 100 tiges de franc pied/ha d'essences forestières

classiques, avec une hauteur comprise entre 3 et 10 m et réparties sur au moins le ¼ de la parcelle. Le peuplement proprement dit doit avoir une structure de futaie irrégulière, c'est-à-dire présenter sur l'ensemble de la surface une diversité dans les diamètres ou dans les âges. L'impôt foncier est alors réduit de 25 % pendant une durée de 15 ans renouvelable.



... et la futaie irrégulière

Comment faire ?

Pour les plantations : utiliser le formulaire habituel IL6704 ("changement de nature de culture"). Ce formulaire est à adresser aux services fiscaux auprès desquels le propriétaire s'acquitte de son impôt foncier. Il permet de déclencher le bénéfice de l'exonération.

Pour les régénérations naturelles et les futaies irrégulières : il faut faire une demande de formulaire à la D.D.A.F. de son département, avec les différentes références cadastrales, les superficies concernées, les plans cadastraux et de situation au 1/25.000^{ème}, les essences, ... permettant à l'Administration de faire une reconnaissance de terrain. Ces demandes doivent être transmises avant le 31 décembre de l'année précédent l'exonération.

Avant de se lancer dans une demande d'exonération, il est conseillé aux étourdis potentiels de vérifier le classement préalable de leurs parcelles forestières, afin qu'il y ait cohérence !

Les coopératives forestières et la gestion durable des forêts

Le Programme Européen de Forêts Certifiées (P.E.F.C) est un sigle et un concept qu'il devient fréquent d'utiliser en Forêt Privée. Le marché du bois évolue vers une demande croissante en bois certifiés. Actuellement, les industriels des Pays Anglo-Saxons exigent des bois issus de forêts gérées durablement c'est-à-dire dans le respect de l'environnement. Cette démarche répond à une préoccupation d'un public de plus en plus sensible aux rôles de la forêt. Il est probable que cette nécessité industrielle pourra s'étendre à d'autres pays.

Un mouvement national, dont la forêt privée est le fer de lance, se mobilise depuis plusieurs mois pour faire aboutir cette certification en France. Cofolor, Lorforêt coopérative et Cosylval se sont lancées ensemble, avec

22 autres coopératives françaises, dans la certification de groupe, et l'ont obtenue en avril 2002. Les adhérents des 3 organismes ont désormais la possibilité de demander la certification PEFC pour leur forêt.

Les régions Lorraine et Alsace ont obtenu leur propre certification grâce aux associations régionales de certification forestière. Dès lors on peut se poser la question de l'utilité d'une certification de groupe, puisque la certification régionale permet à tous les propriétaires d'accéder au système. La réponse est en fait très simple, les coopératives garantissent à leurs adhérents le bon respect de leurs engagements vis-à-vis de PEFC et simplifient les démarches administratives qu'ils ont à accomplir.

En résumé, en confiant les opérations à une coopérative, les propriétaires n'auront pas à se soucier d'être constamment en règle avec les engagements du PEFC. Toutes les démarches seront réalisées pour leur compte et ceci à moindre coût.

**Thierry Bouchheid - CRPF
d'après les informations
d'Alain Jacquet - Cofolor**

Déclaration sur le revenu RAPPEL

Le revenu cadastral peut être diminué des charges exceptionnelles engendrées par les chablis. Celles-ci sont forfaitaires à 10 €/m³ de chablis exploités jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour les propriétaires très touchés, ces charges forfaitaires vont être supérieures au revenu cadastral annuel. Ce solde négatif pourra être reporté pendant 15 ans pour les résineux et les peupliers et 20 ans pour les feuillus.

Les formulaires fiscaux ne prévoient pas de rubriques spécifiques. La déclaration est donc à effectuer sur papier libre.

Philippe Laden - CRPF



Cours des bois : A quand le bout du tunnel ?

Le marché ne s'est pas vraiment relevé de la tempête, et l'ambiance générale est à l'inquiétude, même s'il y a des possibilités de ventes dans certains domaines.

Nombreux stocks issus de chablis + économie déprimée + "chinois volatilisés" : les ingrédients sont réunis pour obtenir une filière bois dépressive, et le climat est particulièrement morose dans certaines scieries feuillues. Les clignotants ne sont néanmoins pas tous au rouge, et quelques ventes ont pu avoir lieu dans des conditions très honorables (cf. par ex. vente groupée du Gedefor 55).

Ce qui est satisfaisant :

- les petits bois résineux, trituration ou petites grumes, qui ont repris un cours quasi normal.
- le chêne, lorsqu'il y a de la qualité (cours approchant ceux de 99). Les cours sont "tirés" par le marché du merrain, mais celui-ci pourrait être vite destabilisé
- les essences sans problème, Erable, Charme, voire Frêne.

Ce qui est chaotique :

- le Merisier, qui est très imprévisible (il a été particulièrement touché par la tempête)
- les résineux à partir des bois moyens : le déstockage des chablis a commencé
- le bois d'industrie feuillu, panneaux ou pâte. Mais l'Est ayant de nombreuses usines, il y a le plus souvent des possibilités d'écoulement.



Du bois de trituration ? Oui, mais en grande quantité

Photo : Stéphanie Asaël



Photo : Jean Braud

Les chênes de qualité trouvent preneur, grâce au merrain...

- évidemment, le Hêtre : grand perdant de la tempête. Mais les lots corrects peuvent trouver preneurs, avec une forte décote par rapport aux cours 99 (jusqu'à 40 %). Néanmoins en 99, les cours n'avaient jamais été aussi hauts et dépassaient même ceux du Chêne !

Ph. Laden - CRPF

Meuse
Extrait
185 €
N° 1859
L'EST
De la Belgique à la Suisse

L'EST

RÉPUBLICAIN

www.estrepublicain.fr

Aujourd'hui
La
MÉTÉO
du
week-end

e-mail : er-redaction.luneville@wanadoo.fr

Vente de bois encourageante

A Rouvrois-sur-Meuse, le Gedefor 55 a procédé à la première vente de bois, après la tempête de décembre 1999.

25 vendeurs se sont regroupés pour mettre sur le marché 35 lots qui représentent 12.563 m³ de bois répartis en 6.005 m³ de bois d'œuvre et 6.558 m³ de bois d'industrie.

Le cahier de vente avait été envoyé à 120 acheteurs potentiels. Au total, 26 articles ont trouvé preneurs auprès de 14 acheteurs locaux.

Le volume vendu s'élève à 10.955 m³, dont 5.646 m³ de bois d'industrie. Au bilan de cette vente, on constate une faible demande sur le hêtre de gros diamètre, avec des prix en baisse de 30 à 40 % par rapport à 1999.

A noter tout de même une bonne demande sur le chêne, le peuplier et les coupes comportant un volume significatif de bois d'industrie, avec des prix stables ou en légère baisse. Bonne demande également pour le hêtre de petit diamètre (inférieur à 50 cm). Cette vente a été effectuée en bloc et sur pied par soumission cachetée.



L'arbre au vert



Heureuse
Année 2003

La certification des forêts lorraines et alsaciennes : "A vos marques..."

Depuis l'année dernière, la démarche de certification des forêts lorraines et alsaciennes a fait son grand bonhomme de chemin. Le système est aujourd'hui opérationnel et à votre disposition dans nos deux régions.

Rappelez-vous (*Floréal n°45*) ! Il y a un peu plus d'un an, les deux entités régionales, moteurs de la certification PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) étaient créées. Elles entamaient un travail de titan pour bâtir un système crédible, consensuel et pragmatique visant à démontrer à nos concitoyens que les forêts lorraines et alsaciennes sont gérées en bon père de famille. Ce travail, mené tambour battant par nos deux interprofessions et largement accompagné par les organismes de la forêt privée, est aujourd'hui achevé.

Une opportunité à saisir pour l'ensemble de la filière forêt-bois

De grandes enseignes spécialisées dans la distribution des produits issus de la forêt demandent à leurs fournisseurs (nos scieurs) de plus en plus de garanties quant à l'origine des bois qu'ils achètent. Ce marché mondial lié à la position stratégique de nos deux régions place nos industries dans une situation privilégiée. Pour le propriétaire forestier, la démarche de certification régionale est l'occasion de mettre en avant la qualité de son travail et une assurance de pouvoir à terme vendre ses bois au meilleur prix. Les exploitants forestiers, les industriels de la première transformation, de pâte et de panneaux sont également parties prenantes dans cette démarche.

S'engager oui, mais à quelles conditions ?

L'adhésion au système PEFC est volontaire. Elle est accessible à tous les propriétaires. Un petit bémol cependant pour l'Alsace. Ne peuvent accéder à la certification forestière alsacienne que les propriétaires qui détiennent un document de gestion durable (PSG) pour leur forêt. Les orientations prévues par la nouvelle loi forestière devraient offrir à de nombreux autres propriétaires

la possibilité de faire certifier leur patrimoine boisé. Cette démarche se traduit concrètement pour un propriétaire par le respect d'un cahier des charges sur l'ensemble de ses forêts situées en Alsace ou en Lorraine. Ce document rassemble un certain nombre d'actions essentielles au maintien de la qualité de nos forêts pour les générations à venir, comme par exemple : favoriser et garantir un peuplement d'avenir constitué d'essences adaptées aux stations, s'informer ou se former régulièrement à la gestion durable, programmer dans son document de gestion une récolte de bois raisonnée et équilibrée. Cette adhésion, renouvelable tous les 5 ans, s'élève à 0,10 €/ha/an, assorti de 10 € de frais de dossier.

Quelle démarche suivre ?

L'ensemble des documents d'adhésion sont disponibles aux adresses que vous trouverez ci-après. Vous pouvez vous les procurer sur simple demande. Une fois votre adhésion enregistrée vous obtiendrez un numéro qui fera de vous un producteur de bois certifiés, c'est-à-dire issus d'une forêt reconnue comme gérée durablement.

Stéphane Asaël-CRPF

André Scheer, Christian Kibamba - Gipeb-lor

Quelques adresses utiles :

Association Lorraine de Certification
Forestière
15, Boulevard Joffre
54000 Nancy

P.E.F.C. - Alsace
Chambre d'Agriculture Bas-Rhin
2, rue de Rome
67300 Schiltigheim

Centre Régional de la Propriété
Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin

La Certification forestière en questions :

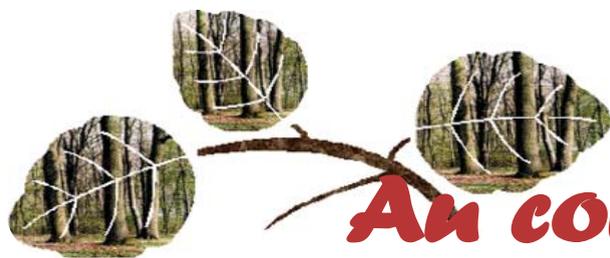
Quand puis-je apposer la marque
p.e.f.c sur mes bois ?

Dès que vous possédez officiellement
votre numéro d'adhérent.

Mes forêts sont situées d'un seul tenant
en Alsace et pour une grande partie en
Lorraine. A qui dois-je m'adresser ?

À l'Association Lorraine de
Certification Forestière

*N.B. : Un volet spécial sera consacré au P.E.F.C.
en Lorraine et Alsace dans notre prochain numéro.*



Au coin du Bois



La reconstitution, une sacrée aventure !

Près de 450 propriétaires forestiers de Lorraine et d'Alsace, accompagnés par trente personnels du C.R.P.F., se sont réunis à Cirey-sur-Vezouze en Meurthe-et-Moselle. Une journée sur le thème de la reconstitution.

Reconstitution ! Le mot magique est lancé pour cette "Journée de la Forêt Privée", organisée par l'Union Forestière de l'Est. Priorité est donnée, lors de cette rencontre, aux visites de terrain pour discuter des options sylvicoles et des coûts respectifs à partir de cas concrets. Et maintenant, place à la valse des bus pour un safari technique riche en images !

Deux familles, toutes deux parées d'une forte tradition forestière, nous accueillent dans leur forêt et nous proposent deux choix sylvicoles bien différents.

La famille de Talhouët, avec 1238 ha de futaie irrégulière composée de sapin et d'épicéa, déplore 600 ha entièrement détruits par la dernière tempête et retient la reconstitution par régénération naturelle.

Chez la famille Braun, les 1137 ha de futaie régulière à dominante de sapin, épicéa et douglas sont un peu moins touchés : 200 ha sont sinistrés et seront pour l'essentiel replantés.

Des andains au cœur du débat

Premier arrêt dans la forêt Braun, sur un chantier de nettoyage. Des andains s'alignent sur une centaine d'hectares, témoins du carnage de ce fameux 26 décembre. Leur réalisation suscite beaucoup de questions. Commençons par la technique. Ici, une pelle munie d'une dent Becker ouvre un cloisonnement et élimine les souches gênantes sur son passage. Ce layon est ensuite emprunté par une pelle avec pince qui andaine de part et d'autre.

Premier commentaire d'un propriétaire : "Ces grosses machines sont synonymes de gros coûts". C'est souvent vrai, mais les aides de l'Etat pour le nettoyage sont conséquentes. Sur la propriété Braun, les subventions ont couvert le coût des travaux. "En moyenne, il faut compter pour un andainage entre 840 €/ha et 1150 €/ha, selon l'encombrement du terrain" renseigne un entrepreneur de travaux forestiers.

Un autre participant renchérit : "Difficile à faire dans les petites propriétés, où un andain risque d'occuper toute une parcelle". Il faut alors s'adapter : andainage partiel avec des tas plus petits, placés en limite de propriété (lorsque celle-ci est identifiable !). Pour les parcelles trop étroites, il faut choisir une autre

solution comme l'ouverture de cloisonnement seule.

"Et quel avenir pour les andains ?" demande-t-on. Ici, compte-tenu de leur volume, on ne pourra les utiliser comme cloisonnements à l'heure des premières éclaircies. A moins de les passer sous les dents d'un broyeur. Les intervenants attirent l'attention des propriétaires sur les engagements relatifs aux andains dans les dossiers de reconstitution.

Les échanges se poursuivent sur les risques de prolifération de ravageurs dans les andains (hylobe, rongeurs,



Une forte mobilisation



Les andains, une des techniques de nettoyage présentée

scolytes), leur durée de décomposition, les éventuelles dégradations du sol au passage des engins lourds...

Moselle ou Meurthe-et-Moselle, telle est la question ?

Surpris, un propriétaire s'interroge : "Pourquoi seul le côté gauche du chemin est-il planté ?". Ancienne frontière franco-allemande, le dit chemin marque aujourd'hui la limite départementale entre Moselle et Meurthe-et-Moselle. Côté plantation, on se trouve en Moselle, de l'autre en Meurthe-et-Moselle. Et là tout s'explique : le propriétaire attend toujours l'approbation du dossier reconstitution par la DDAF 54. Pendant ce temps, le sol se salit.

Photo : Marie-Françoise Grillot

Le propriétaire a donc été contraint en juillet 2002 de traiter les foyers de fougère-aigle avec l'aide d'une entreprise spécialisée. Coût de l'opération : près de 300 €/ha. Une dépense dont il se serait bien passé. En Moselle, en revanche, les travaux de plantation ont pu avoir lieu au printemps dernier.

Forêt ou chasse, une union pas vraiment sacrée

Autre arrêt, autre débat. Celui de la régénération naturelle dans la forêt de Talhouët. Des zones aux semis denses côtoient des surfaces où les jeunes pousses s'installent avec difficulté. Le propriétaire a fait le choix d'une reconstitution naturelle, mais n'exclut pas les compléments par plantation, là où les semis feront défaut.



Une végétation plutôt envahissante !

Photo : Marie-Françoise Grillo

Le propriétaire, privé des revenus du bois sur la moitié de sa forêt, doit faire un choix : investir dans un engrillagement pour assurer une forêt de production, ou bénéficier des revenus non négligeables de la location de la chasse.

Destination plantation

Deux "photos" sont proposées pour le dernier arrêt. L'une est un reboisement en épicéa de l'après tempête 99. Les épicéas ont été plantés au coup de pioche, dans les rémanents, à une densité de 1.300 plants/ha. L'image n'a rien d'exotique pour le massif vosgien, exceptée la densité de plantation, revue à la baisse par rapport aux habitudes des anciens. Reste l'éternelle polémique "pour ou contre l'épicéa".

Les uns sont obnubilés par ses qualités : plasticité, débouchés faciles pour son bois, moindre sensibilité aux dégâts de gibier (mais que dire des écorçages au stade perchis ?).

Les autres ne voient que ses défauts : impacts écologiques ou paysagers, sensibilité aux scolytes.

"Ce n'est pas l'épicéa mais sa sylviculture qui est en cause" précise-t-on. "Cette essence a trop souvent été utilisée en plantations pures, très denses et peu éclaircies". Le débat s'anime alors autour des possibilités de conduire l'épicéa en mélange avec d'autres essences. D'ailleurs, les aides permettent 30 % de diversité dans les projets de reconstitution. Diversifier les essences, une règle qui s'applique autant à l'échelle d'une parcelle qu'à celle d'une forêt.

Dans les Vosges gréseuses, le mélèze, deuxième "photo", peut être une alternative intéressante, à condition de choisir la bonne provenance. Cette essence de lumière demande une sylviculture dynamique, notamment des dépressages précoces.

Une occasion de parler des aides hors tempête. "Vous pouvez bénéficier d'aides au dépressage ou à l'élagage pour améliorer vos peuplements" confirme un animateur. L'écologie du mélèze, les provenances conseillées, sa conduite en peuplement mixte avec le hêtre, ... autant de thèmes abordés avant d'achever cette expédition sylvicole.

Pour conclure cette journée, pas de recette-type pour la reconstitution, mais des ingrédients indispensables comme par exemple des accès aux parcelles, des essences adaptées aux stations, la maîtrise des populations de gibier. Et surtout... beaucoup de patience.

**Thierry Bouchheid,
Maren Baumeister - CRPF**



Photo : Guy Godard

Propriétaires

Les interrogations des participants sont nombreuses : "Combien de temps faut-il patienter avant de se résoudre à planter ? Peut-on compter sur un complément de régénération, étant données la végétation au sol et l'absence de semenciers ? Les jeunes sapins ne souffrent-ils pas de la pleine lumière ? Et quel avenir pour les semis existants ou attendus, compte tenu de la forte densité de gibier ?"

Faut-il rappeler que l'on se trouve proche du Donon, secteur réputé pour ses populations abondantes de cerfs et chevreuils.



Photo : Marie-Françoise Grillo

La parole a été donnée aux personnalités sur les problèmes de la forêt privée



Hommes des Bois

Joyeuses Fêtes

Michel HENRY sa croisade : la restructuration foncière

Michel Henry a la soixantaine dynamique. Professeur d'histoire géographique en retraite, il est gérant du Groupement Forestier des Deux Sarres : 108 ha sur les Vosges mosellanes... en plus de 450 parcelles ! Aussi a-t-il décidé de partir en croisade contre le morcellement. Avec patience et persévérance, il a acheté, vendu, échangé, tout ce qui pouvait l'aider dans la réalisation de son "grand dessein" : avoir une unité de gestion acceptable.



Photo : Marie-Françoise Grillot

En 1970, le GF des Deux Sarres est constitué à partir de forêts familiales jusque là en indivision : 71 ha en plus de 300 parcelles sur 8 communes. Comment expliquez-vous ce morcellement ?

Je suis issu d'une famille de scieurs. Dans cette mentalité, la forêt était un bon placement, une caisse d'épargne, un gage de stabilité monétaire. Mon grand-père achetait toutes les petites parcelles alentours. C'étaient, pour la majorité, des "hagis", d'anciennes terres agricoles plantées en résineux, en limite des grands massifs. Il achetait également lors des

successions : quand il y avait 5 fils, on partageait la parcelle en 5, elle était donc morcelée 5 fois !

Quand avez-vous eu l'idée de regrouper ces parcelles et de commencer ce long "jeu de monopoly" : vendre, acheter, échanger ?

Je suis gérant du GF depuis plus de 25 ans, mais j'ai vraiment commencé ce travail de regroupement dans les années 90. Depuis la tempête de 1999, j'ai acheté près de 30 ha de sols nus. J'ai terminé 25 actes pour 58 parcelles et j'ai actuellement en négociation 23 dossiers pour 33 parcelles et 18 actes en cours pour 36 parcelles. Certaines parcelles ne font que 2 ares ! Le but de ces acquisitions et échanges est d'avoir une unité de gestion acceptable ainsi que des bois d'âges différents pour étaler les revenus.

Quelles sont les qualités essentielles à posséder pour mener à bien ce genre d'expérience ?

De la patience bien sûr, beaucoup de diplomatie. C'est un travail de fourmi. Il me faut souvent près de 2 ans pour conclure un dossier. On se heurte parfois à des personnes qui pensent détenir une petite fortune "250 F l'are, vous n'y pensez pas ? il y a des arbres de 80 ans !". On doit alors expliquer que ces bois, il faut les sortir, que la qualité n'est pas fonction de l'âge. Le plus difficile à gérer reste les "contraintes sentimentales" : "Celle-ci je ne peux pas vous la vendre, mon père y faisait son bois". Et puis, il y a eu tellement de "vautours" après la tempête, des promesses non tenues, que les gens sont devenus méfiants.

Il ne faut sûrement pas omettre de citer un appui précieux : celui de Lorforêt...

Depuis 20 ans, je travaille avec eux, pour les éclaircies d'abord, puis pour les A.S.A. de routes (Le Saveux et Les Rayeux), et bien sûr suite à la tempête. Lorforêt m'est indispensable. Ils m'ont conseillé dans mes transactions et informé sur les aides que je pouvais obtenir. Pendant une

année, ils ont embauché une technicienne sur le foncier, grâce aux financements de la D.R.A.F. Son appui m'a été précieux.

Que pensez-vous des mesures prises par le Conseil Général 57 pour favoriser la restructuration foncière, notamment la prise en charge des frais de transaction ?

Pour un montant de transaction inférieur ou égal à 2286 €, une prime de 229 à 762 € est attribuée. Elle est fonction du nombre de parcelles achetées ou échangées. Je ne peux qu'en penser du bien : c'est exactement ce qu'il fallait. Cela rembourse les frais de notaire lors de l'achat de petites parcelles contiguës. J'ai déposé 2 dossiers. L'un est déjà réglé et concerne 10 transactions (14 parcelles). L'autre est en cours pour 15 transactions (22 parcelles). Je n'ai qu'un petit bémol à apporter : beaucoup de parcelles ne sont pas éligibles à cause du "certificat de contiguïté". C'est une entrave : il me semble que le seul fait que les parcelles se trouvent sur une même section cadastrale aurait pu suffire.

Vous avez rédigé votre mémoire de maîtrise sur "Les Templiers en Lorraine". Vous avez reçu le prix littéraire des Conseils Généraux de Lorraine pour votre livre "Itinéraires templiers en Lorraine"

Je suis historien par passion... Mais ne me branchez pas sur ce sujet, je suis vite intarissable. Au départ les templiers étaient appelés "Ordre des Pauvres Chevaliers du Christ". Né en 1118, cet ordre a été dissous par Philippe le Bel en 1314. De nombreux chevaliers ou seigneurs de Lorraine ont participé aux croisades. Je prépare un livre sur les ordres militaires : Templiers, Hospitaliers, Chevaliers teutoniques. Et puis surtout, j'envisage la rédaction d'une biographie de la Comtesse Mathilde de Toscane, originaire de Lorraine, qui a vécu au XI^{ème} siècle. Là aussi, j'aurais de nombreux éléments à regrouper...

Interview réalisée par
Marie-Françoise Grillot - CRPF



Parole à...

Etienne de Ravinel Président du Syndicat de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs 88

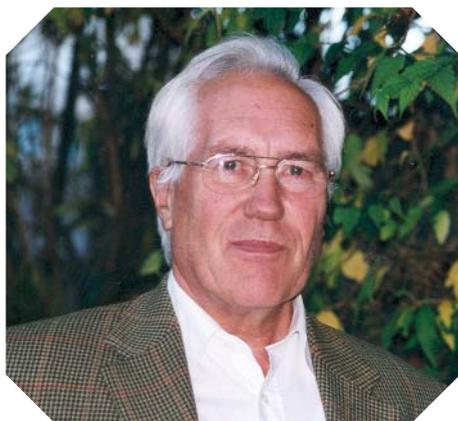


Photo : Marie-Françoise Grillot

"L'envolée démographique du gros gibier menace l'équilibre biologique", c'est ainsi que le journal "Le Monde" titrait récemment une page sur les dégâts de gibier et le financement de plus en plus problématique de leur prise en compte, à peu près partout en France.

En matière de dégâts de sanglier, l'alerte est certes donnée et les Fédérations de chasseurs, directement responsables des indemnisations, sont conscientes de la difficile partie à jouer. Les chasseurs de base, qui ont à payer timbres, bracelets, taxes à l'hectare et même des mesures directes de protection des récoltes, ne comprennent plus. Pendant des années, on les a incités à "gérer" (*lisez : "laisser proliférer"*) et maintenant il faudrait détruire ce qui a été lentement construit.

Ces péripéties ne doivent pas masquer le grave déséquilibre qui menace nos forêts. Les plans de chasse, dont le principe est de rechercher un équilibre entre faune et flore, n'ont en fait, jusqu'à présent et sauf quelques exceptions, servi qu'à protéger cerfs et chevreuils. C'est ainsi qu'un dépassement de plan de chasse est lourdement sanctionné (*amendes, suppression de permis*), alors que sa

non-réalisation, vue par les chasseurs, passe pour relever d'une bonne gestion, et n'est que rarement verbalisée par l'autorité administrative ou le gestionnaire (ONF) et à un niveau quasi indolore.

Les propriétaires forestiers peuvent constater le résultat de cette politique. Petits chênes et petits sapins sont dévorés dès leur apparition. C'est ensuite au tour des frênes, merisiers, érables sycomores, douglas... de servir de pâture aux chevreuils et cerfs, et si les épicéas ont résisté dans un premier temps, les cervidés les écorcent à 25 ans.

L'évolution des règles d'attribution des aides tempêtes a modifié la donne. Il faut en tenir compte ! D'abord, les aides à l'investissement forestier (*après tempête et hors tempête*) sont assorties d'une obligation de résultats. Après 15 ans, le propriétaire subventionné doit démontrer qu'il a reconstitué ou créé une "forêt" valable et viable, faute de quoi il devra reverser les aides reçues. A moins de démontrer qu'il est victime d'une cause extérieure dont il n'est pas responsable. Mais le gibier ne peut être une de ces causes. Le propriétaire doit donc réduire ou faire réduire le gibier. L'autre innovation tient à l'abondance de nourriture due à l'ouverture des forêts par la tempête. Il s'en suit une augmentation des naissances de gibier qui peut s'abriter dans les chablis ou les fourrés. Les chasseurs soutiennent que la multiplication des animaux n'entraîne aucun problème puisqu'il y a de la nourriture. Mais les chevreuils sont de fins gourmets, très sélectifs, qui méprisent facilement ronces et framboisiers, pour trouver les jeunes sycomores et merisiers, qu'ils écorcent. Ils appauvrissent les régénérations naturelles et anéantissent les plantations.

Même si les méthodes sylvicoles (*gainage des plants, maintien de gagnages dans les cloisonnements*) et les "protections" permettent d'atténuer ces inconvénients, elles coûtent cher et ne sont pas une garantie absolue. Aussi est-il indispensable d'intervenir énergiquement pour faire augmenter et réaliser les plans de chasse. Cette mesure devient urgente, au moment où



Ecorçage d'un merisier

Photo : Marie-Françoise Grillot

les reconstitutions vont succéder aux nettoyages, et cela pendant un certain nombre d'années.

Les augmentations des attributions de tir doivent être significatives, pour marquer un coup d'arrêt, voire une réduction de l'envolée démographique. Nos voisins allemands aussi protecteurs que nous de la faune, ont visé l'éradication du gibier dans les zones sinistrées. Sans aller jusque là, c'est un doublement des prélèvements qu'il faut obtenir dans beaucoup de secteurs. Dans certains départements, des cartes qui rapprochent les parcelles en reconstitution et les plans de chasse ont été établies. On a ainsi des éléments d'appréciation. Les propriétaires peuvent se faire appuyer dans leurs démarches par le C.R.P.F. ou les syndicats afin d'obtenir des attributions supplémentaires. A eux de prendre l'initiative des contacts et à faire remonter les informations : importance des populations, dégâts constatés, pression de chasse insuffisante. Sans intervention de leur part, ils seront tenus responsables de la non-réalisation de leurs reboisements, et donc financièrement sanctionnés !



Heureuse
Année 2003



Techniques



Le hêtre autrement

En Europe comme en Asie, le hêtre est de plus en plus demandé par les industries du bois pour les usages nobles. Des usages qui nécessitent un bois tendre à larges cernes, résultant d'une croissance rapide...



Le groupe de travail Hêtre de l'I.D.F a "fait le pari" de répondre aux exigences de qualité en proposant une sylviculture du hêtre en 80 ou 100 ans selon la fertilité du milieu. En effet, grâce à une sylviculture dynamique dès le plus jeune âge, le hêtre peut montrer une croissance rapide et soutenue. Les résultats de la recherche forestière et de nombreuses observations en forêt publique et privée le prouvent. Mais quelle est la recette miraculeuse pour produire du bois de qualité en parfois deux fois moins de temps que dans un passé récent ? Comment procéder ?

En privilégiant la culture d'arbres individuels, et non une sylviculture de peuplement :

- sur le mode régulier, à partir de régénérations naturelles dont la croissance sera accélérée par des éclaircies ou dépressages forts et précoces, ou à partir de plantations à densité réduite (jusqu'à 500 plants/ha cadastral), avec taille et élagage des plus beaux arbres ;
- sur le mode irrégulier, en futaie claire et mélangée, option convenant très bien au hêtre comme le montrent les résultats des références installées depuis 10 ans.

Des itinéraires sylvicoles existent,

qu'il s'agisse de conversion de taillis-sous-futaie en futaie régulière ou irrégulière, de traitement en futaie régulière, de conduite de boisement en milieu ouvert, ou de peuplement irrégulier comme dans la Vôge, ou sur les plateaux calcaires.

L'essentiel est d'obtenir 60 à 70 arbres au final, comportant une bille de pied propre de 6 à 8 mètres, pour les usages nobles. Cette sylviculture dynamique nécessite l'ouverture puis



Photo : Frédéric Cordier

l'entretien de cloisonnements (voies de pénétration dans la régénération naturelle ou artificielle permettant d'effectuer les opérations sylvicoles). Une autre manière de concevoir la production, en limitant le nombre de sujets à surveiller et à travailler.

Gérard Armand - IDF



NOUVEAU

Cette nouvelle manière de produire du hêtre est développée dans un ouvrage, longtemps attendu par les sylviculteurs et gestionnaires désireux de cultiver l'essence "autrement". Outre des rappels de connaissances générales sur son autécologie, la qualité de son bois, ses problèmes pathologiques, ses sensibilités au gibier, ses utilisations, sa fonction culturelle au sein du paysage... Le lecteur bénéficie d'itinéraires sylvicoles adaptés fondés sur des expériences de terrain.

"Le hêtre autrement" a été réalisé par le groupe de travail Hêtre de l'I.D.F., créé en 1994 et piloté par Alain Chavane, expert forestier et Gérard Armand, ingénieur de la FVFE, puis de l'I.D.F.. Ce groupe rassemble les meilleurs spécialistes et praticiens de cette essence : sylviculteurs, chercheurs de l'I.N.R.A. et du Cirad-Amis, enseignants de l'E.N.G.R.E.F., ingénieurs et techniciens (Département de la Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture, Inventaire Forestier National, Office National des Forêts, Centres Régionaux de la Propriété Forestière, Institut pour le Développement Forestier), ainsi que des utilisateurs et industriels du bois.

LE HÊTRE AUTREMENT

Publication de l'I.D.F

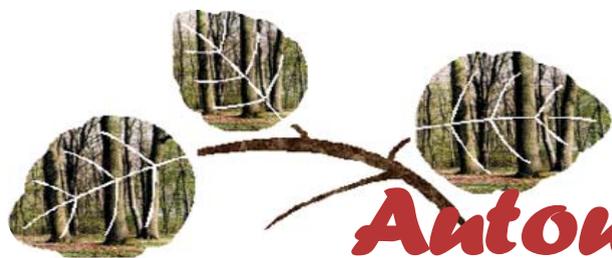
Coordinateur : Gérard Armand

264 pages dont 78 photos,
130 cartes, dessins, tableaux
ou graphiques.

Prix public : 40 €

Frais d'envoi : 6 € pour 1 ou 2 exemplaires

Thierry Bouchheid - CRPF



Heureuse
Année 2003

Autour de nous

Le bois un matériau écologiquement correct

Dans la construction, le bois, même s'il est l'un des plus vieux matériaux utilisés, souffre depuis quelques décennies, de préjugés ou d'idées reçues. Il détient pourtant de nombreux atouts qui lui permettent depuis peu de redorer son blason.

Des bâtiments stylés et modernes, à base de bois, sortent de terre depuis une dizaine d'années.

Mais, pendant longtemps, le bois matériau a été la victime de préjugés tenaces.

"Certains le jugent trop inflammable et alimentent la crainte de l'employer.

Pourtant, il remplit toutes les conditions de sécurité. Un argument avancé par les pompiers de Senones lors d'une

réunion à propos de la réalisation en bois du collège" déclare Etienne Falk, architecte étiqueté dans le métier "consommateur de bois". Il développe : "d'autres expriment leurs réticences quant à son vieillissement qui s'accompagne de changements de couleur, d'apparition de fentes ou de gerçures... Ils n'apprécient pas qu'un bâtiment, qui pour eux est une entité homogène, puisse changer d'une façade à l'autre. En réalité, il s'agit surtout d'un problème culturel. En Suisse, en Autriche ou dans les pays scandinaves, les constructions en bois font partie du patrimoine architectural et de société". S'il est vrai que le bois peut en quelques mois modifier son aspect, ses propriétés mécaniques restent intactes. Autre critique, et non des moindres, son prix de 15 à 20 % plus cher par rapport aux autres matériaux pour la construction "haute gamme" de façades en bois. Heureusement, certaines collectivités, comme le Conseil Général des Vosges, ou le Conseil Régional d'Alsace, avec

la participation de Fibois Alsace, ont pris l'engagement d'assumer cette différence afin de promouvoir le bois et son utilisation.

Penser forêt, agir bois

Cette proportion de bois utilisé n'est que la partie visible de l'iceberg.

bruts consommés par le secteur du BTP contre 15 % en Allemagne et 35 % en Amérique du Nord et Scandinavie. Réalisez qu'une augmentation de 1 % de parts de marchés gagnées représente 10 % en plus, de volume de bois consommé ! Ce potentiel dans la construction peut s'affirmer comme un débouché important en raison des qualités et des produits divers demandés. D'ailleurs, la Lorraine est la première région française en volume de bois consommé dans le bâtiment et l'Alsace est plutôt bien placée.

La norme HQE

De nouvelles normes environnementales fleurissent en France et en Europe depuis quelques temps. L'une d'entre elles, intitulée HQE (Haute Qualité en Environnement) a donné un coup de fouet à l'emploi de bois dans la construction. Elle prévoit d'utiliser davantage de constituants "écologiquement corrects". Existe-t-il un matériau plus naturel que le bois, contrairement à ceux dits novateurs, comme le PVC affreusement riche en plastifiants, chlore et autres métaux lourds ? Et je ne vous parle même pas des émissions et des additifs nécessaires à sa fabrication. Des accords-cadres définissent des quantités minimales de bois à utiliser dans un bâtiment. Ces valeurs-seuils restent encore bien faibles. Un effort de plus, mais il en reste encore beaucoup à faire (séchage des bois, standardisation des produits...) pour fournir en temps réel les entreprises du B.T.P.



d'agir consiste à consommer à tout va ! Les gros volumes où le bois est employé ne sont pas forcément les plus apparents. Les maisons individuelles, sans être entièrement de bois vêtues, peuvent être de grosses consommatrices en fermettes, charpentes, poutres, encablures de portes et de fenêtres... C'est bien là l'essentiel ! Consommer du bois, faire travailler la filière, à travers des collèges, des gymnases, des salles communales mais également avec des éléments de maisons individuelles ou de logements publics. Le Conseil Régional de Lorraine et le Gipeb-lor développent, depuis le milieu des années 80, une politique dynamique dans la construction bois et notamment les logements à ossature bois, qu'il s'agisse de logements neufs, ou d'opérations de réhabilitation. Ainsi, plus de 3000 logements publics ont pu voir le jour et participer à "avalier" du bois en quantité. Le matériau bois et ses dérivés ne représentent que 9 % des matériaux

Thierry Bouchheid - CRPF

Pour en savoir plus, rendez-vous est donné au salon Cité-Bois du 13 au 16 mars 2003 à Epinal (colloque national sur "le bois et la construction publique, vecteur de développement", inauguration du collège en bois de Senones...). D'autres thématiques seront développées comme le bois énergie.



De feuilles en aiguilles

National

Michel Blangy nommé président de l'ONF



Par un décret du 26/09/2002, Michel Blangy,

Directeur de cabinet du Président de la République, a été nommé Président de l'Office National des Forêts (ONF).

Propriétaires forestiers cherchent assurance désespérément

Depuis les tempêtes de 1999, les assurances ont laissé tomber les propriétaires forestiers. Déjà rares (moins de 8 % de la forêt privée était assuré), presque tous les contrats ont été depuis dénoncés. La majorité des assureurs a abandonné la couverture du risque incendie tempête. Les trois compagnies qui maintiennent une offre ont triplé, voire quadruplé, leurs tarifs tout en réduisant de moitié leurs niveaux de garantie. Ainsi, l'appel d'offre européen qu'a lancé la FNSPF est resté sans réponse. On peut donc en conclure que la forêt est économiquement non-assurable.

Budget forêt : pas d'amélioration à l'horizon 2003

Le budget du ministère de l'agriculture consacré à la forêt ne sera pas en hausse. Déjà insuffisant, il sera identique à celui de 2002, pour la reconstitution des forêts sinistrées.

La Société Forestière de la Caisse des dépôts et FNCofor rejoignent le système PEFC

Très impliquées sur le thème de la gestion durable des forêts, la Société Forestière de la Caisse des dépôts et la Fédération Nationale des Communes Forestières décident de rallier la certification PEFC.

Moselle

Notre directeur est ... grand-père...

C'est avec une grande émotion que Guy Godard nous a annoncé, fin septembre, qu'il était grand-père. Bienvenue au petit Marius qui, avec son prénom à la Pagnol, entre dans la vie avec bonne humeur...

Vœux du Président de la Commission I.C.F pour 2003

Après le sombre bilan de la tempête en Lorraine, puis les efforts de nettoyage des forêts sinistrées, voici venu le temps de la reconstruction pour les propriétaires forestiers. A chacune de ces étapes, "Floréal", votre journal, a été là pour vous soutenir, vous informer et vous encourager. L'équipe de la Commission ICF (Information, Communication, Formation) du CRPF de Lorraine-Alsace, directeur, ingénieurs, techniciens, secrétaires et propriétaires forestiers, se mobilisent pour organiser les journées de l'Union, les voyages du CRPF, la rédaction de Floréal... A l'aube de cette nouvelle année, cette équipe mérite d'être félicitée et remerciée pour le travail discret mais efficace qu'elle poursuit avec régularité en essayant d'être à l'écoute des besoins et des attentes des forestiers. Merci aussi à ceux qui viennent nombreux apporter leurs témoignages, leurs expériences, leurs connaissances et leurs critiques constructives. La Commission ICF souhaite à tous, grands et petits, une excellente année 2003, riche en activités forestières, productives de joies et d'espoirs, à la hauteur de leur dynamisme indéfectible et remarquable.

Philippe Bernard-Michel

Un chevalier à Lorforêt ...

M. Bernard BAUER, président de Lorforêt Coopérative a été nommé au grade de Chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole.

Toutes nos félicitations...

Meurthe-et-Moselle

Un nouvel ingénieur à la D.D.A.F.



Le 25 septembre dernier, Régis Bibiano est arrivé à la DDAF, rue Sainte Catherine à Nancy. Ingénieur des travaux forestiers, il vient renforcer l'équipe du service forestier.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Vosges

www.cofolor.fr



Cofolor se met à la page avec la création d'un site internet qui s'articule autour de trois axes destinés aux propriétaires forestiers, aux acheteurs de bois ronds et aux acheteurs de plaquettes forestières. Tout y est décrit : ses activités, son organisation, sa politique environnementale (certification PEFC et ISO), mais également ce qu'est une coopérative, l'intérêt d'être adhérent, les engagements de Cofolor ...

Haut-Rhin

Vitu, veni, vidi, vici



En octobre, 23 techniciens venus de tous les CRPF de France ont passé l'examen interne d'ingénieur. Fin novembre; ils n'étaient plus que 14... dont Cyril Vitu, notre collègue du Haut-Rhin. Et, début décembre, nous apprenions que, non seulement Cyril l'a eu, mais il termine premier de sa promotion. Bravo Cyril !



Le Salon International de l'Agriculture se déroulera du samedi

22 février au 2 mars 2003, Porte de Versailles à Paris.

FLOREAL



édité par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
☎ 03.87.31.18.42 - 📠 03.87.30.66.36

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée www.foretpriveefrancaise.com"

Directeurs de la Publication
Guy Godard
Philippe Bernard-Michel

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Thierry Bouchheid
Marie-Françoise Grillot

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)

N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 3100 ADEP

